

ANNEXE

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT POUR L'OBTENTION DU LABEL « SÉCURI-SITE »

L'obtention du label « sécuri-site » auprès de la préfecture de Police, implique une adhésion à des engagements dans le domaine de la prévention situationnelle et de la communication avec les services de police.

IL S'AGIT DE SE PRÉPARER, DE PRÉVENIR, ET DE RÉAGIR

La liste des points suivants a pour objet de vous aider à identifier les dangers et les risques.

Il s'agit de :

- auto-évaluer votre situation
- s'engager dans la sécurité et le plan tourisme

NOTIONS ESSENTIELLES

- Savez-vous comment joindre votre commissariat ?
- Connaissez-vous le **numéro unique** de la préfecture de Police « **3430** » ?
- Connaissez-vous les **numéros d'appels d'urgences : 15, 17, 18, 112** et pour les visiteurs d'**Amérique du Nord, le 911** ?
- Connaissez-vous le portail @ de la préfecture de Police ? **www.prefecturedepolice.paris**

L'AUTO-ÉVALUATION

Elle ne fait pas l'objet de contrôles ou de vérifications préalables à l'obtention du label.

Cependant, toute fausse déclaration constatée pourra à posteriori provoquer le retrait du label.

VOTRE ENVIRONNEMENT	OUI	NON
Etes-vous à proximité d'un lieu public ou privé d'importance ? (lieu de culte, salle de spectacle, institution)		
L'éclairage extérieur est-il suffisant ?		
Avez-vous connaissance de la présence de caméras de vidéo-protection à proximité de votre établissement ?		
L'ameublement urbain aux abords de votre établissement est-il suffisamment sécurisé ? (bacs à poubelles, abri-bus)		
Le stationnement des véhicules à moteurs aux abords de votre site est-il interdit ?		
Existe-t-il un dispositif de tenue à distance des véhicules ? (plots, barriérage, trottoirs hauts...)		
VOS CONTRÔLES D'ACCÈS		
Disposez-vous d'agents de sécurité spécialisés ?		
Procédez-vous à un contrôle des visiteurs de votre établissement ?		
Les membres de votre personnel sont-ils identifiables ?		
Vos personnels ont-ils reçu une formation à la sécurité ?		
Vos issues de secours sont-elles clairement identifiables et facilement repérables ?		
Les accès annexes de votre établissement sont-ils sécurisés ? (portes de service, trappes d'aération...)		
Si vous disposez de toilettes accessibles au public, sont-elles sécurisées ?		
VOS SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE		
Disposez-vous d'un système interne de vidéosurveillance ?		
Les images de votre dispositif de vidéosurveillance sont-elles sauvegardées ?		
Surveillez-vous en permanence vos images de vidéosurveillance ?		
Les caméras de vidéosurveillance couvrent-elles les entrées et sorties de votre établissement ?		
Votre système de vidéosurveillance est-il fiable et régulièrement entretenu ? (horodatage, qualité d'image, possibilité d'identification...)		
Disposez-vous d'un système d'alarme ?		
Si oui, est-il relié à un centre de télésurveillance ?		

VOS DISPOSITIFS EN CAS D'URGENCE	OUI	NON
Avez-vous un plan d'évacuation d'urgence ?		
Si oui, a-t-il été établi en liaison avec les services de secours et de police ?		
Disposez-vous d'un espace protégé ou confiné, sécurisé ?		
Avez-vous pré-déterminé des voies d'évacuation ?		
Avez-vous un plan de fouille de votre établissement ?		
Disposez-vous de plans d'évacuation différenciés ? (attentat, incendie, vol à main armée)		
Procédez-vous régulièrement à des exercices d'évacuation ?		
VOTRE SÉCURITÉ INTERNE		
Disposez-vous de données fiables et vérifiées sur vos personnels ? (nom, adresse, qualifications professionnelles...)		
Vos systèmes d'information sont-ils protégés ?		
Détruisez-vous régulièrement vos informations sensibles ?		
Disposez-vous d'armoires ou de lieux sécurisés pour vos données confidentielles ou celles de vos clients ?		
VOS CONTACTS EXTÉRIEURS		
Avez-vous un site internet ?		
Avez-vous constitué un dossier d'intervention à destination des forces de l'ordre et de secours ? (plan, numéros à joindre...)		
Adhérez-vous à un réseau professionnel de sécurité ?		
Réalisez-vous régulièrement des événements festifs ou promotionnels dans votre établissement ?		
Si oui, en avisez-vous les forces de l'ordre ?		
Connaissez-vous la Mission Prévention Communication de votre arrondissement ?		
Connaissez-vous des personnels du commissariat ?		

LES ENGAGEMENTS DE LABELLISATION

**Il s'agit de s'engager afin d'offrir un séjour sécurisé aux touristes.
Le non-respect des engagements entraînera le retrait du label.**

1. Je m'engage à respecter les préconisations faites par les forces de l'ordre,
2. Je m'engage à prévenir les forces de l'ordre de tout événement festif ou promotionnel organisé par mon établissement, susceptible d'avoir une incidence sur la voie publique,
3. Je m'engage à fournir aux visiteurs français et étrangers fréquentant mon établissement tous les supports de communication et de prévention à la sécurité, proposés par la préfecture de Police (guides, plaquettes, flyers, vidéos),
4. Je m'engage à aviser les forces de l'ordre de toute présence significative de touristes dans mon établissement (personnalités, arrivées de car, congrès, etc.),
5. Je m'engage à tenir informés les policiers de la mission de prévention et de communication de mon commissariat de toute difficulté liée aux touristes,
6. Je m'engage à prendre connaissance de toutes les informations pratiques et utiles du site Internet et des applications mobiles de la préfecture de Police, www.prefecturedepolice.paris
7. Je m'engage à adhérer au site de prévention situationnelle CESPLUSSUR, service d'alertes et d'informations opérationnelles par SMS de la préfecture de Police <https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Cespplussur>
8. Je m'engage à afficher, à la vue du public, les numéros d'urgences de la préfecture de Police au moyen du support prévu à cet effet : 15, 17, 18, 112, 114.

Date :

Nom, prénom :

Raison sociale :

Signature :